REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l’agriculture et de l'alimentation

Arrêté

Modifiant l’arrêté du 3 juin 2021 portant désignation des lauréats de l'appel à projets de recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation pour l'année 2021

Le Ministre de l’agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 820-1 à 3 et R 822-1 relatifs au développement agricole et rural,

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu l’arrêté du 3 juin 2021 portant désignation des lauréats de l’appel à projets recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation pour l'année 2021,

Considérant l’avis du conseil scientifique et technique de l’ACTA élargi, chargé de l’évaluation des dossiers de candidatures, réuni les 11 et 12 mai 2021,

ARRÊTE :

Article 1er : Est déclaré lauréat de l'appel à projets de recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation pour l'année 2021, l’organisme supplémentaire figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La direction générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l’agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le 8 octobre 2021

Pour le Ministre de l’Agriculture et de l'Alimentation
et par délégation
La Directrice de l’Enseignement et de la Recherche

Valérie BADUEL

Annexe

Organisme chef de file du projet	Titre du projet	Concours maximum en euros du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
ARVALIS – Institut du Végétal	VIROCAP - Connaitre le virome des céréales à paille pour améliorer le diagnostic, caractériser les risques de viroses et leurs évolutions avec les stress abiotiques	300 000 €